

Les Cahiers de la
Société d'Histoire Régionale

No 1

La Naissance
des
Trois-Rivières

PAR

Montarville Boucher
de la Bruère



LES TROIS-RIVIÈRES

1928

La Naissance de la Ville des Trois-Rivières



Il a été tiré de cette brochure:



*200 exemplaires sur papier coquille,
teinté, numérotés à la main de 1 à 200.*

(Tous droits réservés, Canada, 1928.)

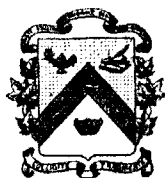
Les Cahiers de la
Société d'Histoire Régionale

No 1

La Naissance
des
Trois-Rivières

PAR

Montarville Boucher
de la Bruère



LES TROIS-RIVIÈRES

1928

APRÈS DEUX ANS

La Société d'Histoire régionale des Trois-Rivières entre aujourd'hui dans une phase nouvelle: elle inaugure la publication d'une série de «Cahiers»! On trouvera peut-être l'initiative audacieuse et d'aucuns crieront, sans doute, à l'emballement. Nous estimons que ces timorés auront tort de douter du succès de cette tentative nouvelle.

Nous avons, pour nous confirmer dans notre optimisme, le passé, très court encore, mais fort rassurant, de notre jeune Société. On ne trouvera pas déplacé, en tête de cette publication, un court résumé du travail accompli par la Société d'Histoire régionale des Trois-Rivières.

C'est en octobre 1925 que le «Bien Public» inaugura une page hebdomadaire consacrée exclusivement à l'Histoire régionale. En signalant à ses lecteurs cette initiative, le journal faisait un appel pressant à tous les amateurs des choses d'autrefois, et il les suppliait de l'aider à mieux faire connaître et aimer l'histoire intime de notre région. Un peu plus tard, en janvier 1926, il revenait à la charge et laissait entendre que les voies se préparaient pour la fondation d'une Société d'Histoire.

Ce projet prit corps de façon plus précise, lors d'une réunion intime tenue, au Séminaire, au début de mars 1926, et, le 12 du même mois, une lettre circulaire annonçait la décision officielle d'un groupe d'amis de l'histoire de se constituer en société dans le but de travailler à la mise en valeur de nos richesses historiques locales. Un appel fut lancé et les réponses vinrent assez nombreuses pour encourager les promoteurs du mouvement. Le 3 mai 1926, on jeta officiellement les bases de la nouvelle Société qui prit le nom de Société d'Histoire régionale des Trois-Rivières.

Une vingtaine d'adhérents assistaient à cette réunion inaugurale. Ils se donnèrent le mot d'ordre commun de s'intéresser à la conservation de tous les documents sus-

ceptibles d'évoquer et de faire revivre le passé chargé d'histoire de notre région. Ils se proposèrent de rechercher et d'exploiter tout ce qui peut éclairer nos origines trifluviennes, mettre en valeur les faits et les personnages du passé, et développer dans le public un état d'esprit plus respectueux et plus attentif à l'égard de tout ce qui garde, attaché à soi, un peu des âges anciens.

Pour atteindre ce but, les Sociétaires adoptèrent les moyens d'action suivants :

1o — Réunions périodiques des membres pour leur permettre de prendre contact, de se communiquer les résultats de leurs recherches et de se stimuler mutuellement;

2o — Organisation de conférences publiques et de divers mouvements d'intérêt historique local;

3o — Propagande par le journal et l'imprimé pour développer le sens et le goût des choses de l'histoire;

4o — Cueillette, classification et mise en valeur d'une documentation historique, aussi complète que possible, sur le passé de notre région;

5o — Publication, en fascicules spéciaux, des travaux et articles de quelque importance fournis par les membres à la Société.

Aussitôt ce programme arrêté on passa aux réalisations. Le nombre des membres monta rapidement à une soixantaine et la nouvelle Société tint ses premières séances le 3 novembre 1926. À ce sujet, je ne trouve rien de mieux que de citer quelques commentaires de M. Omer Héroux : dans *Le Devoir* : « La Société d'Histoire régionale des Trois-Rivières vient de faire de brillants débuts.

« Sa première séance publique coïncidait avec les fêtes franciscaines; on l'avait même insérée dans le programme général de ces fêtes et elle ne s'y trouvait pas du tout déplacée. Car, dans l'histoire de la région trifluvienne, les vieux Récollets ont tenu une très large place, dont ne se montrent sûrement pas indignes les Franciscains d'aujourd'hui. Aussi bien, M. Louis Durand n'a-t-il eu qu'à feuilleter les vieilles chroniques trifluviennes et à y relever les vestiges franciscains pour bâtir une conférence du plus vif intérêt.

«L'après-midi, en séance privée, M. Paul-Émile Miché, ingénieur civil, avait, avec précision, dessiné «la physionomie technique de l'industrie du fer aux Forges Saint-Maurice», les plus anciennes du Canada.

«Voilà, on en conviendra, un double début qui promet.»

Le 8 février 1927, la Société tint une séance spéciale au cours de laquelle une protestation motivée fut adoptée unanimement en vue de prévenir le transport possible, à Québec, des pièces d'intérêt historique conservées dans les différents districts judiciaires de la Province et en particulier dans le district judiciaire des Trois-Rivières.

Le 8 mars 1927, séance régulière, M. l'abbé Eddie Hamelin retrace, dans une belle synthèse, la fructueuse carrière de M. l'abbé Joseph-G. Gélinas, et M. Joseph Barnard, avec beaucoup d'humour, traite de la justice aux Trois-Rivières à l'époque des Juges Bédard et Vallières de Saint-Réal.

Puis, le 19 juin, c'est le pèlerinage historique aux Vieilles Forges Saint-Maurice, avec la collaboration de L'Action Française de Montréal. Cette fête prit les proportions d'une manifestation grandiose et eile groupa un public nombreux, qu'une pléiade d'orateurs de marque sut intéresser et instruire.

Le 20 novembre 1927, la Société organisa une autre démonstration publique qui devait revêtir un cachet émouvant. Ce jour-là, il s'agissait de présenter un témoignage d'estime et d'admiration à des Trifluviens bien vivants... mais entrés, quand même, dans l'histoire. Il convenait en effet, au lendemain de l'abolition du fameux règlement XVII, de célébrer un peu les chefs dont le vaillant et vigilant labeur avait assuré cette victoire française. La Société d'Histoire régionale se souvint que les premiers et les plus méritants de ces chefs étaient des Trifluviens et elle voulut leur dire son admiration. L'honorable Sénateur N. Belcourt, M. Samuel Genest, M. Edmond Cloutier et M. Omer Héroux, furent les héros de cette opportune manifestation.

Enfin, nous avons eu la séance du 16 avril dernier. M. Montarville Boucher de la Bruère y lut un remarquable travail sur la naissance de notre ville. Membre de notre Société dès la première heure, attaché au passé trifluvien

par des liens très forts, abondamment documenté sur les débuts de la colonisation en terre trifluvienne et sur les activités multiples du grand Ancêtre, Pierre Boucher, M. Montarville Boucher de la Bruère était merveilleusement qualifié pour se faire notre guide dans le domaine assez touffu des débuts de notre cité. Sa conférence constitue un document de première valeur et la Société d'Histoire régionale ne pouvait mieux ouvrir la série de ses «Cahiers» qu'en publiant ce travail qui constitue en quelque sorte le premier chapitre de «l'Histoire des Trois-Rivières». Ce premier jalon posé, la Société compte être en mesure de donner, pour les fêtes du tricentenaire trifluvien... en 1934, l'histoire complète qu'elle espère édifier!

Nous avons résumé assez sèchement le travail accompli par notre jeune Société. Il aurait fallu plus d'espace pour signaler des noms et des faits, analyser les progrès accomplis, pronostiquer des réalisations plus importantes. L'Œuvre déjà esquissée nous justifie amplement, croyons-nous, de croire que notre groupement est à l'heure présente assez solide pour vouloir étendre le champ de ses activités. Notre travail de propagande dans les journaux locaux, et surtout dans la page hebdomadaire du «Bien Public», a contribué, depuis deux ans, à faire connaître et aimer le passé de notre région. La série de «Cahiers» que nous ouvrons présentement, avec la ferme résolution de la poursuivre au cours des années à venir, complètera cette besogne méritoire et éminemment utile. La valeur intrinsèque de notre premier «Cahier», et les circonstances favorables qui entourent sa naissance, nous garantissent le succès de cette nouvelle initiative. Ce succès sera, pour nous et pour tous les amis du pays trifluvien, une joie, une consolation et un espoir!

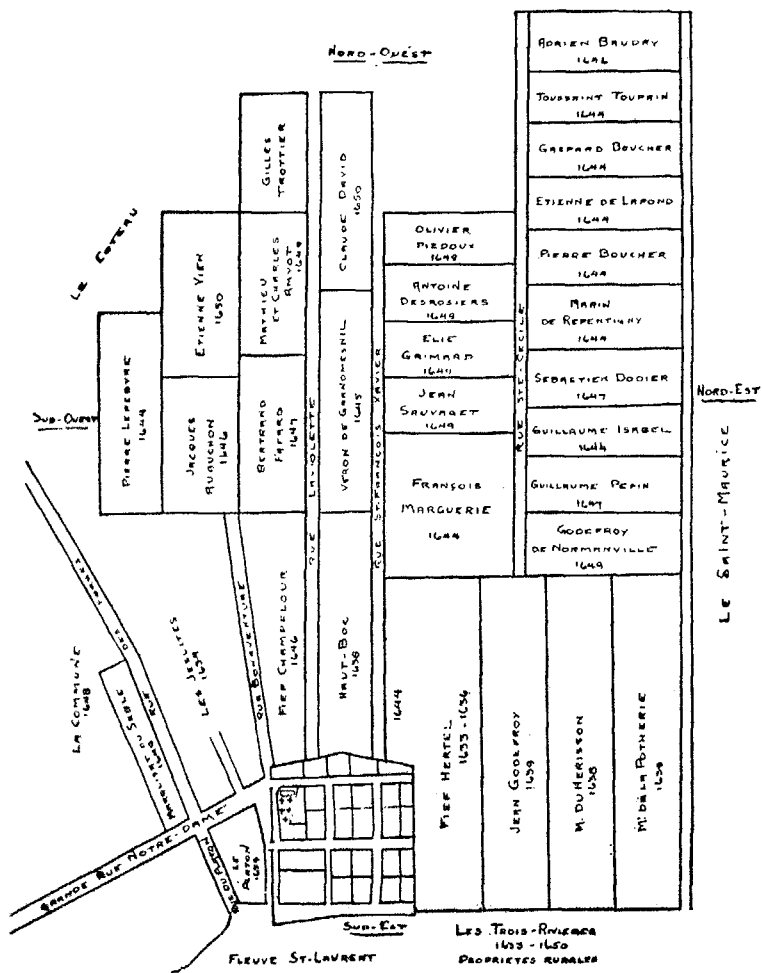
Le Secrétaire,

ALBERT TESSIER, PTRE

Plans de la région trifluvienne aux
début de la Colonie, avec
notes explicatives.

I—LES TROIS-RIVIÈRES: Propriétés rurales
1633-1650.

II—LES TROIS-RIVIÈRES: Propriétés urbaines
1649-1650.



LES TROIS-RIVIÈRES
Propriétés rurales 1633-1650

LES TROIS-RIVIÈRES

PROPRIÉTÉS RURALES: 1633 - 1650

Le plan ci-contre reconstitué ne comprend que les propriétés rurales concédées en dehors du territoire primitif de la ville des Trois-Rivières, de 1633 à 1650, entre la rivière des Trois-Rivières (le Saint-Maurice) au nord-est, et la Commune au sud-ouest.

Les rues des Forges, Bonaventure, Laviolette, Saint-François-Xavier et Sainte-Cécile, ne figurent sur ce plan que pour servir à situer approximativement l'endroit des concessions rurales sur le territoire trifluvien actuel.

La première concession est celle du fief Hertel, en date du 16 décembre 1633, un peu plus de six mois avant l'arrivée de Monsieur de La Violette en juillet 1634, pour l'établissement d'une Habitation, ou Fort en bois, sur le Platon.

Le fief Hertel comprenait deux parties: l'une de cinquante arpents au nord-est de la palissade, l'autre de seize arpents, attenante à la première partie par le haut, mais au nord-ouest de la palissade.



PLAN DE LA VILLE---1650

Plan reconstitué du territoire primitif de la ville des Trois-Rivières, avec ses concessions urbaines des années 1650 et 1651 (1)

Les grandes subdivisions de ce territoire n'ont subi aucun changement depuis 278 ans.

Noms de chacun des habitants concessionnaires d'emplacements dans l'enceinte de la palissade, --- commencée au printemps de 1650 et terminée en 1653:

1. Pierre et Mathurin Guillet, frères.
2. Élie Grimard
3. Claude Houssaye
4. Thomas Godfroy de Normandville
5. Marin Chauvin
6. Pierre Boucher
7. Étienne Seigneuret
8. Étienne Vien
9. Gilles Trottier
- 10 et 11. Sébastien Dodier
12. Jean Sauvaget
13. Claude David
14. Guillaume Pepin
15. Antoine Desrosiers
16. Mathurin Baillargeon
17. Le fief Pachirini
18. Jean Véron dit Grandmesnil
19. Guillaume Isabel
20. Marin de Repentigny
21. Émery Cailleteau
22. La résidence des Jésuites et la chapelle des Sauvages.
23. Bertrand Fafard dit Laframboise
24. Pierre Lefebvre
25. Jacques Aubuchon
26. Jean Houdan dit Gaillarbois.

REMARQUES

À l'emplacement No 1 aboutissait le fief Champflour, aux emplacements 2, 3 et 4 la terre du Haut-Boc, et, à l'emplacement No 5, les 16 arpents du fief Hertel.

Le corps de garde était voisin de la grande porte de la ville rue Saint-Pierre, cette dernière débouchant sur la grande rue Notre-Dame, et la redoute regardant sur les champs, à l'encoignure nord-est de la palissade.

(1) Ce plan a été calqué sur celui de l'année 1704, publié par M. Benjamin Sulte, dans "L'Album de la ville des Trois-Rivières, 1634-1721", ouvrage très recherché par les bibliophiles.

La Naissance de la Ville des Trois-Rivières

CAUSERIE DONNÉE DEVANT LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
RÉGIONALE DES TROIS-RIVIÈRES, PAR M.
MONTARVILLE BOUCHER DE LA BRUÈRE,
LE 16 AVRIL 1928.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS DE LA SOCIÉTÉ
D'HISTOIRE RÉGIONALE.

La satisfaction d'être votre invité d'honneur pour la séance du jour, fait appel à nos vifs sentiments de reconnaissance.

Vous comprendrez que,—habitant de Ville-Marie, mais Trifluvien par atavisme,— nous estimons hautement le privilège attaché au titre de membre de la Société d'Histoire régionale, c'est-à-dire admis dans un milieu de choix, où l'on puisse s'entr'aider dans la poursuite d'un même but très désirable:—la mise en lumière, par nos recherches et nos études, des faits et gestes des ancêtres aux temps héroïques de l'épopée trifluvienne.

Archiviste par inclination, et un peu par devoir, on a cru que nous pouvions, à une causerie amorcer une exhibition de pièces d'archives, comme si les anciens titres et documents sauvegardés dans votre palais judiciaire, n'étaient pas à votre portée pour servir à souhait la curiosité la plus exigeante, et procurer des joies intellectuelles incomparables à qui peut, — plus souvent et plus à fond, — les consulter et les faire parler.

Comment, alors, capter l'attention avec de simples papiers de famille qui sont nôtres, et n'offrent en somme qu'une utilité relative, ou un charme d'affection pour celui qui les possède.

Fort heureusement, un ami toujours serviable, monsieur Aégidius Fauteux, bibliothécaire et gardien des Archives à Saint-Sulpice, a toléré pour la circonstance, la sortie de deux manuscrits originaux, mieux faits pour vous intéresser.

L'un proclame l'élection d'un syndic aux Trois-Rivières en 1648; l'autre atteste des ordres du gouverneur, monsieur d'Ailleboust, en 1651, au capitaine du Bourg.

Quelques notes préliminaires à l'exhibition de ces deux pièces, puis nous en viendrons au sujet de cette causerie: «La naissance de la ville des Trois-Rivières.»

Messieurs, depuis l'origine du pays, le gouverneur réunissait en ses mains tous les pouvoirs.

En 1647, le Conseil d'État du Roi, décida, à la suite d'une enquête sur les abus de la traite des pelleteries, de lui créer un Conseil, et permit en même temps la nomination de syndics qui devaient être élus chaque année à Québec, à Montréal et aux Trois-Rivières.

Ces syndics avaient entrée et séance au Conseil

du Gouverneur avec voix délibérative pour y représenter seulement ce qui regardait les intérêts respectifs de leurs commettants.—

Monsieur l'abbé Ferland nous dit que: «Ce règlement de 1647 était une espèce de charte constitutionnelle, octroyant une part dans les affaires intérieures de la colonie, aux habitants du pays, regardés comme naturellement intéressés à les bien conduire.»

Le choix d'un syndic aux Trois-Rivières, en 1647, tomba sur le pionnier des colons trifluviens, Jacques Hertel; en 1648, sur Michel Le Neuf, sieur du Hérisson, un autre Trifluvien marquant de la première heure.

Voici le document original proclamant l'élection de ce dernier:

ÉLECTION D'UN SYNDIC
AUX
TROIS-RIVIÈRES.

— 1648 —

10 SEPTEMBRE

«*AUJOURD'HUY*, dixiesme jour de
«septembre mil six cent quarante huit, se
«sont présentés devant nous, *Sieur de La*
«*poterye Le Neuf*, commandant aux «Trois-
«Rivières, tous *habitants* du dit lieu pour
«procéder par scrutin à l'élection d'un
«syndic ainsy qu'il est porté dans l'article
«donné par le *conseil de sa majesté*, et
«suivant l'ordre à nous envoyé par monsieur
«le gouverneur, dont j'ai fait lecture en
«présence des dits habitants, lesquels ont
«donné chacun à part leur scrutin ou Billet,
«où ils dénomment, font élection, pour leur
«syndic la personne de *Michel Le Neuf*

«*sieur de Hérisson*, qu'ils prient avoir la
«charge agréable pour vaquer à leurs
«affaires et représenter au Conseil leurs
«intentions et nécessités. *En tesmoing*, de
«quoy ont signé les personnes de Gaspard
«Boucher, Guillaume Isabel, Estienne Vien,
«Gilles Trottier, Hemery Galtos, Urbain
«Beaudry, Jehan Sauvaget, Sébastien
«Dodier, Jehan Houdan, Elye Grimard,
«Antoine Desrosiers, Jehan Veron, Estienne
«de Lafont, Estienne Seigneuret tous habi-
«tants du dit lieu des Trois-Rivières qui
«ont signé la présente, le jour et an que
«dessus.—

«(Signé) Le neuf
 (avec paraphe)

«(Signé) Boucher
 (avec paraphe)

«(Paraphe) Marque de «GUILLAUME ISABEL
«(Paraphe) Marque «JEHAN VERON»
« Signé «URBAIN BAUDRY»
«(Paraphe) Marque «BASTIEN DODIER»
» x Marque à «ESTIENNE VIEN»
» Marque de«HEMERY GALTOS»
(Cailleteau)
» Marque de «ESTIENNE
SEIGNEURET»
» x Marque de «ESTIENNE DE
LAFONT»
» x Marque de «ANTOINE DESRO-
SIERS
» x Marque de «GILLES TROTTIER»
» x Marque de «ELLYE GRIMARD»
(Signé) J. SAUVAGET
(avec paraphe)

Le petit nombre des suffrages, qui est de treize,—et cela n'a rien à voir avec la superstition,—peut surprendre. Il n'en représente pas moins au delà des deux tiers des terriens,—autrement dit, les possesseurs de terre,—les seuls qualifiés à prendre part à l'élection.

Vouloir vous renseigner sur chacun d'entre eux, nous entraînerait trop loin.

Excusez toutefois ce sentiment bien humain, de saluer en passant, notre ancêtre Gaspard Boucher; humble menuisier venu du Perche pour essayer sa hache dans les forêts du Nouveau-Monde.—

Il était du premier groupe de ces agriculteurs doublés d'artisans, arrivés en 1634 et 1635, qui permirent au fondateur de Québec dans les derniers jours de son existence, de voir naître et se développer enfin sous ses yeux, une France nouvelle, que son génie rêvait depuis longtemps d'établir dans le merveilleux décor du Saint-Laurent.

Gaspard Boucher, après avoir été fermier des Pères Jésuites à Beauport, eut la bonne inspiration de venir en 1646, ⁽¹⁾ avec sa femme et ses enfants, prendre contact avec le terroir des Trois-Rivières, où bientôt, l'un de ses fils, Pierre, et les Trifluviens de sa génération, devront s'illustrer.

Ce fils se condamna d'abord à quatre ans de vie dure et périlleuse, dans les pays d'En Haut, chez les Hurons, pour se familiariser avec les langues sauvages, tout en acquérant une solide instruction au contact quotidien d'éducateurs nés, les Pères Jésuites.

À vrai dire, Pierre Boucher fut l'un des premiers élèves bilingues de l'Ontario Supérieur, à une époque

(1) Une terre avait été concédée à Gaspard Boucher, aux Trois-Rivières, dès l'année 1644.

où les naturels de la région n'avaient pas atteint le degré de civilisation nécessaire pour concevoir ce règlement d'oppression récemment supprimé, grâce à l'intervention énergique et tenace de personnalités d'origine du pays trifluvien: MM. le sénateur Belcourt, Samuel Genest, Omer Héroux, Edmond Cloutier.

«On pouvait attendre, nous dit l'un des biographes de Pierre Boucher, une belle carrière de celui qui s'était soumis, tout jeune encore, à un pareil noviciat de la vie des bois. Il combla les espérances». ⁽¹⁾

En effet, il brûle les étapes. Revenu à Québec à l'âge de 18 ans (1640), il entre dans la garnison, justifie de son intelligence souple, et de ses capacités comme interprète; parvient au grade de caporal, puis bientôt à celui de sergent, prend part à plusieurs expéditions avec monsieur de Montmagny, «et s'y fait remarquer par une prudence qui n'a d'égale que sa bravoure».—

Bref, à trente ans, il est gouverneur du poste le plus périlleux de la colonie,—les Trois-Rivières,—après y avoir été interprète depuis l'année 1645, commis en chef et agent général de messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France, et Capitaine du Bourg.

C'est en cette dernière qualité qu'il recevait, le 6 juin 1651, ce mot d'ordre de monsieur D'ailleboust, présent aux Trois-Rivières:

TROIS-RIVIÈRES ORDRE AU SR BOUCHER CAPNE DANS
- 1 6 5 1 - «LE BOURG DES TROIS-RIVIÈRES.—
6 JUIN

«Il fera faire exercer le plus souvent
«qu'il pourra soit pour tirer au blanc ou
«autrement —

(1) Une vieille Seigneurie, Boucherville. L. Lalande, J. S.



PIERRE BOUCHER



« Aura soing de faire qu n chacun tienne
« ses armes en bon estat, et bien chargées
« de postes ou de balles —

« Il fera po (pour) cet effest quelques
« fois —visitte par les maisons afin
« dempescher que personne ne se deffase
« de ses armes sans congé exprès du
« gouverneur

« Il excitera souvent ceux qui vont au
« travail de se tenir sur leurs gardes,
« surtout aura loeil que leurs armes
« soient bien chargées et non pour tirer
« sur des Tourtes, ce quil leurs deffendra
« de ma part

« La palissade et les deux Redouttes
« achevées jl divisera le Bourg en trois
« escouades ou Quatre sil y a assez
« d'hœs (hommes) — dont une entrera
« tous les soirs en garde dans la Re-
« doutte qui regarde les champs — dans
« le corps de garde jl y aura tousjours
« une personne qui veillera et celui qui
« debvroit estre en sentinelle fera ronde
« tout autour du dedans dela palissade
« et aura loreille souvent au guet pour
« ne se point laisser surprendre du dehors
« par lennemy, ny du feu qui se peut
« mettre par accident en quelque maison
« Il fera son possible po (pour) presser
« la palissade et fera Memoire des
« journées qui seront deues par qui —
« a qui — et combien.

« Sil arrivoit Quelque refractaire au
« commandement ou qui manquasse aux
« gardes jl le condamnera à lamande

«telle quil jugera apropos et sil arrivoit
«quelque refus dobeir jl en fera son
«rapport au gouverneur po (pour) en
«faire le chastiment. faiet et expédié
«au fort des trois Rivières ce six
«juin Mil six cent cinqte et un —

«Dailleboust

«par Monsr le Gouverneur.»

SITUATION TRAGIQUE

Quel précieux document pour nous faire rappeler le tragique de la situation dans la colonie, en ce moment, et plus particulièrement aux Trois-Rivières, où trop souvent déjà de ses braves habitants sont tombés sous les coups de Peaux-rouges rusés et sournois, toujours à l'affût de chevelures à scalper.

«La Résidence de la Conception aux Trois-Rivières en 1651, nous dit le père Lejeune, est plus frontière à l'ennemi, et plus exposée aux incursions des Iroquois: «mais je puis dire avec vérité que jamais on n'y remarqua «plus de paix, plus de repos et de piété parmi le bruit des «armes, et dans les frayeurs de la guerre. Quelques «Français et quelques Hurons ont esté tuez cet Esté «par des bandes Iroquoises, et à vray dire le poste «n'a pu subsister que par miracle.» (Rel: 1651, p. 2 et 8)

En effet, depuis quinze ans, la guerre est de règle, et la paix l'exception entre l'Iroquois et le colon du pays, — ce dernier allié aux Hurons de la péninsule Ontarienne, aux Algonquins de l'Ottawa et aux Attikamègues du haut Saint-Maurice.

Pendant les années 1648 et 1649, nos colons ont assisté, — impuissants et désespérés, — à la destruction

totale des établissements français des pays d'En Haut, aux multiples martyres des missionnaires, au massacre en masse des sauvages alliés, à la retraite des survivants qui trouvent refuge, soit à l'île d'Orléans, soit à Sillery.

C'était le recul de la civilisation française vers son point de départ, en 1608.

Du jour au lendemain, la ville *naissante* des Trois-Rivières est devenue l'avant-poste qu'il faut fortifier et maintenir coûte que coûte, pour mater l'ennemi, et l'empêcher de se jeter sur Québec presque *sans défense*, et dont la prise serait la *ruine du pays*.

Le choix du Trifluvien Pierre Boucher, comme capitaine de Bourg, pour organiser la résistance et parer au péril, se justifiera au cours de luttes prochaines que nous n'avons pas pour mission de détailler.

Qu'il suffise de dire avec le Père Lalande, S.J., que l'Iroquois en viendra à s'écrier :

« Brave entre les braves, et honoré entre tous, serait chez les cinq Nations, celui qui rapporterait la chevelure du jeune chef pâle des Trois-Rivières. »

NAISSANCE DE LA VILLE

Allusion vient d'être faite à la ville *naissante* des Trois-Rivières.

Notre but est de préciser son *véritable* commencement, et de la *reconstituer* dans ses parties essentielles; si vous voulez bien *garder en mémoire la nuance qui existe*, entre l'établissement, par M. de la Violette, d'un simple poste pour le trafic des fourrures et la création d'une ville au caractère permanent.

D'après les *Relations*, le lieu des Trois-Rivières, de 1634 à 1650, ne fut jamais autre chose qu'une *Habitation*, définie par les dictionnaires de l'époque :

« Un établissement *passager* que les habitants d'une colonie font chez les nations amies, *pour le commerce*, « quand ils y demeurent plusieurs années de suite ».

(TRÉVOUX)

Quelle était la situation *vraie* aux Trois-Rivières avant l'année 1650 ?

Excepté quelques rares terriens, timidement établis sur leurs domaines agricoles, le petit peuple instable des *Habitués*, au service du trafic des fourrures, avait dressé ses modestes logis, selon le mot de la *Relation* de 1636,—applicable d'ailleurs à tout le pays—, *qui deçà, qui delà, suivant l'affection et la commodité d'un chacun*, c'est-à-dire au hasard de la place, sans aucun droit de propriété foncière.

Et cette place de fortune était, à n'en pas douter, au *sud-ouest* du Platon, ⁽¹⁾ et non pas au *nord-est*, d'après la croyance généralement acceptée de nos jours.

Le péril Iroquois, entrevu tantôt, allait changer tout cela, et faire surgir la ville, comme par enchantement, *toute d'une pièce*, avec des éléments de vie qui lui assureraient la premanence.

Votre ville prend corps, messieurs, de 1650 à 1658, avec Pierre Boucher comme factotum, ayant entre ses mains, tous les pouvoirs : civil, militaire et judiciaire.

Il sera à la fois marguillier en charge des œuvres paroissiales, commis en chef et agent général de la Compagnie de la Nouvelle-France, lieutenant-général au civil et au criminel, Capitaine du Bourg, et gouverneur particulier,—incidemment au moment des crises

(1) C. f. page 14.

aiguës de 1652 et de 1653, monsieur de la Potherie étant absent à Québec pour des intérêts étrangers aux Trois-Rivières.

L'Habitation, ou le fort en bois, érigé sur le Platon en 1634, *s'en allait en ruines*. Il n'offrait aucune sécurité à toute une population éparsée qui aurait voulu y trouver refuge en cas d'assaut, ou pendant un siège plus ou moins prolongé.

CONCENTRATION

Un remède radical s'imposait: *concentrer* les habitations, et les protéger par une enceinte formée de fortes palissades.

Cette concentration ne pouvait se réaliser que sur un terrain absolument libre, pour ne léser aucun droit acquis; et le choix des autorités s'arrêta sur cette partie du territoire trifluvien *inoccupé* jusqu'alors, et encadré de nos jours par les rues St-Pierre, St-François-Xavier, le Boulevard Turcotte et la rue des Casernes.

LA PALISSADE

Dès le mois d'août 1649, Pierre Boucher, au nom de la Compagnie de la Nouvelle-France, donnait une première commande de 500 pieux de cèdre en vue de la palissade à construire. Il devait fournir deux bœufs qui «d'un pas tranquille et lent» sans doute, feraient le charroi des pieux, des bords de la rivière des Trois-Rivières (le St-Maurice) au pied du Fort. — (Audouart, 1er août)

LES EMBLEMENTS

En l'année 1650, dit-il dans un mémoire, monsieur D'Ailleboust me donna une commission *pour faire des emplacements*. Nous verrons bientôt que Pierre Boucher, en l'absence du gouverneur général, avait aussi le pouvoir d'annuler des concessions déjà faites, et d'en accorder de nouvelles.

FAIRE DES EMBLEMENTS c'était délimiter, puis assigner à chacun un domaine urbain où établir un nouveau foyer.

LES CONCESSIONS URBAINES

Chose remarquable, toutes les concessions, signées par M. Dailleboust sont des années 1650 ou 1651, confirmées par son successeur, M. de Lauson, en 1652.

Chose remarquable encore, toutes ces concessions couvrent la superficie complète du nouveau territoire assigné pour y asseoir la ville des Trois-Rivières.

Chacune est de 120 pieds carrés environ.⁽¹⁾ Beau domaine urbain en vérité, invitant le jardin potager, — le grand nombre des comestibles étant encore d'importation française.

Le concessionnaire en plus de se bâtir, s'obligeait de fermer la ville d'une *ranclore de bons pieux*, dans l'an de sa concession, sous peine de nullité.

C'est pour avoir failli à pareil engagement, que Mathurin Baillargeon et Émery Cailleteau, concessionnaires de 1650, furent remplacés l'année suivante par Pierre Dandonneau et Étienne de La Fond, ce dernier gendre de Gaspard Boucher.

(1) Quatre des concessions, touchant à la palissade du côté nord-est, sont de 120 pieds par 72 pieds.

Le procédé fut plus lent et moins radical pour Gilles Trottier. Il avait contribué à la rançlore de la ville. La moitié de sa concession lui fut retranchée, et il fut remboursé de la moitié de ses journées de travail.

Le document qui relate le fait, mérite d'être cité :

CONCESSION À BAPTISTE BOURGERY

Concession
23 octobre
1655

«*Nous Pierre Boucher, écuyer Sieur*
«*de Grosbois, gouverneur des Trois-*
«*Rivières, lieutenant-général, civil et*
«*criminel de Monsieur le grand Séné-*
«*chal de la «Nouvelle-France, en la*
«*juridiction de ced. lieu,*

«En vertu du pouvoir à nous donné
«etc, etc, avons distribué et départi à
«Baptiste Bourgery, une place pour
«bâtir située dans l'enclos du bourg,
«laquelle est la moitié qui a été con-
«cédée par monsieur Dailleboust à
«Jules Trottier; laquelle moitié a
«été retranchée au dit Trottier, faute
«par icelui n'avoir bâti dessus, ainsi
«qu'il était obligé par son contrat,
«et par nous concédée audit Bourgery;
«de la consistance de vingt toises de
«long du nord-ouest au sud-est, et de
«dix toises de largeur du nord-est au
«sorouest, attenant au sorouest à la
«place d'Étienne Vien, et au nord-est
«l'autre moitié de la place dudit
«Trottier, au sud-est à celle de Guil-
«laume Pepin, et au nord-ouest à la rue
«St Pierre;—À condition d'y bâtir
«et de *rembourser led. Sr Trottier de*

«huit journées employées à la cloture
«du village.

«Faict en nostre hostel aux Trois-
«Rivières, ce jourd'huy vingt troisieme
«octobre mil six cent cinquante cinq.

(signé) BOUCHER

(avec paraphe)

Puis est ajouté :

«L'an mil six cent cinquante-sept,
«le vingt-huitiesme juin, présents Ju-
«dien et Antoine Trottier, frères, les-
«quels ont déclaré avoir reçu de
«Baptiste Bourgery la somme de
«vingt quatre livres, pour paiement
«des huit journées employées à la
«cloture duvillage, contenues dans le
«contrat ci-dessus dont ils quittent le
«dit Bourgery et tous autres.

(Signé) AMEAU

(avec paraphe)

LE PLAN DE 1704

Veuillez, s'il vous plaît, jetez un regard, messieurs, sur le plan des Trois-Rivières, calqué sur celui de l'année 1704, ⁽¹⁾ et vous aurez sous les yeux une exacte réplique de la ville, créée de toute pièce en 1650, avec ses subdivisions territoriales, ses rues du sud-ouest au nord-est, et du sud-est au nord-ouest; les terrains occupés par l'église, le cimetière, le moulin à vent sur le Platon, et les contours de l'enceinte fortifiée.

(1) Cf. page 14.

Monsieur l'abbé Faillon décrit la ville des Trois-Rivières, telle qu'elle était après les fortifications exécutées sous le gouvernement de Pierre Boucher :

« Elle était renfermée, dit-il, dans un carré d'environ « 80 toises sur 100, mais brisé à deux de ses angles à « cause des accidents de terrain. Cette enceinte formée de pieux, avec trois redoutes aux angles et plusieurs bastions, renfermait l'église, la maison du « gouverneur et une *trentaine* de maisons, sans compter « quelques autres qui étaient hors de l'enceinte et « protégées par le moulin. Ce moulin, comme une « sorte d'avant-poste, avait été construit à quarante « toises sur un (platon) de trente qui joignait l'enceinte, « et sur ce (platon) on voyait des pièces de canon, et « tout auprès une redoute isolée pour protéger les « artilleurs et leur servir au besoin de lieu de retraite.... » (TIII p. 373)

Le texte d'une autre description, qui nous est plus familière, va nous permettre de particulariser davantage ;

« Les maisons de la bourgade étaient groupées sur « le fief Pachirini. Toute la ville est sortie de là. —

« Les Trifluviens n'ont pas d'endroit plus rempli de « souvenirs que ce petit fief qui portait la résidence des « Jésuites, la chapelle publique, les maisons des fondateurs de la ville, et qui n'était séparé du fort ou magasin de traite que par un sentier. » ⁽¹⁾

À la vérité le fief Pachirini n'a jamais porté :

1. Les maisons des fondateurs.
2. La chapelle publique.
3. La résidence des Jésuites.
4. Toute la ville n'est pas sortie de là.
5. Les maisons et la bourgade ne furent jamais groupées sur le fief Pachirini.

(1) Chronique Trifluvienne, B. Sulte, p. 122.

«À part ces quelques détails infimes», comme le disait fort spirituellement monsieur le juge Fabre-Surveyer, traitant d'un autre sujet à une séance récente de la Société Historique de Montréal, «la description est exacte; mais ces détails infimes», il est de notre devoir de les relever».

LE FIEF PACHIRINI

La concession du fief Pachirini remonte à l'année 1648. Elle ne fut enregistrée au greffe de Québec, que le 31 mai 1650, «avec injonction expresse au requérant, «Charles Pachirini, capitaine sauvage Algonquain, de «la travailler *incessamment*, et de la cultiver pour satisfaire aux intentions du Roi.»⁽¹⁾

En friche en 1648, cette concession, à un naturel du pays qui ne se souciait pas de décrocher une médaille du mérite agricole, l'était donc encore en 1650, et elle le fut jusqu'au mois de novembre 1657, alors qu'un petit lot pour y bâtir fut concédé, avec cette indication précise, que le fief Pachirini *sert de lieu où cabanent les sauvages*.

Ajoutons que sa contenance, ou son étendue, était de 144 pieds de long par 72 pieds de large, et vous estimerez si «les Trifluviens n'ont pas d'endroit plus rempli de souvenirs que ce petit fief qui portait»..... tant de choses, que nous allons essayer de situer ailleurs,—mais tout autour du lieu où les amis de Pachirini pouvaient se laisser choir sur leur séant, et fumer le calumet de paix.

Il serait déloyal de ne pas admettre sans retard que l'auteur de la description, si prestement démantibulée, a été la victime d'une distraction en somme

(1) Cf. Inventaire des concessions en fief et seigneurie, etc., par Pierre-Georges Roy, 1927, Vol. 1 p. 282.

légère. — Substituez les mots «Territoire primitif de la ville» à «Fief Pachirini», et sa description demeure bonne. —

LA RÉSIDENCE DES JÉSUITES

La concentration des habitations dans l'enceinte fortifiée devait y amener la résidence des Jésuites.

Le 5 juin 1651, monsieur Dailleboust concède à ces derniers «un terrain d'un arpent environ de superficie pour bâtir, du côté de la rivière, vers le sud,» c'est-à-dire face au boulevard Turcotte actuel, entre les rues des Casernes et Saint-Louis. Cinq jours plus tard, le *journal* des Jésuites note que deux charpentiers, Boivin et Panie, partent de Québec, «pour aller aux Trois-Rivières bâtir une maison pour nos pères, la leur devant être démolie».

Le même *journal*, le 29 mai 1655, à la mort du bon Frère Liégeois, témoigne des excellents services de ce dernier comme surveillant des travaux de construction de l'église et de la résidence curiale des Jésuites à Québec, terminées en 1649, et il ajoute:

«De Québec le Frère Liégeois passa aux Trois-Rivières, où il bâtit une maison commode, avec une «chapelle pour nos missionnaires et leurs sauvages». (p. 198)

Cette concession aux Jésuites, qui devait porter nouvelle résidence, et chapelle pour les Sauvages, était judicieusement adossée au Cabanage du petit fief Pachirini.

Surgit ici une question: Où était, hors de la ville fortifiée, la résidence des Pères qui devait être démolie en 1651?

La réponse paraît toute trouvée dans ce détail de la concession de la Commune aux *habitants-agriculteurs* des Trois-Rivières, le 15 août 1648 :

«La borne nord-est sépare la *Commune* des terres «où sont situées les maisons de Gaspard Boucher et «d'Urbain Baudry, et les maisons où sont logés les «révérends pères de la Compagnie de Jésus, jardins, «lieux en dépendant, etc.,

Cette borne nord-est, c'est la rue actuelle des Forges, séparant la *Commune*, de la terre des Jésuites, cette dernière d'une superficie de 96 arpents, dans la direction du coteau Saint-Louis.

Que la résidence des Jésuites avant 1651, ait fait face à la Grande rue Notre-Dame, entre les rues des Forges et Bonaventure, cela nous paraît extrêmement plausible.

Elle se serait trouvée à proximité de l'Habitation, sous la protection immédiate du canon du Fort, près des «Habités», logés au hasard en bordure de la forêt, au sud-ouest du Platon; à proximité également de la descente douce, proche et directe vers le fleuve,⁽¹⁾ où était l'*atterrissage* par eau, tout comme aujourd'hui lorsqu'on vient du pays de Stadacona, ou du pays d'Hochelaga, et même de plus haut, du pays des Iroquois sur les bords du lac Ontario.

Nous avons dit *atterrissage* par eau, nous pouvons ajouter les *départs* de tout genre.

Voyez-vous un Trifluvien de nos jours partir pour une petite excursion de trois cents milles dans un frêle canot d'écorce, avec un veau et une génisse bien ligotés au fond de l'esquif, et remonter le Saint-Laurent, la rivière des Prairies, l'Ottawa avec ses rapides nombreux, nécessitant autant de portages difficiles sur un sol

(1) La rue du Platon.

rocailleux ou détrempé, à travers bois, ronces et épines; en un mot, et c'est le cas de le dire, voyageant par monts et par vaux, pour atteindre péniblement, par la rivière des Français, le pays bilingue des Hurons.

Ce fut le fait autrefois de gens à l'endurance éprouvée, s'il faut en croire ces deux lignes du *Journal des Jésuites* de 1646:

«Caron, qui menoit des veaux aux Hurons, partit le onze de may des Trois-Rivières». (P.44)

Et dire que ce détail savoureux et alléchant date du grand siècle!... et que ce *Caron*, serviteur des Jésuites, canotier d'occasion des Trois-Rivières au pays des Hurons, nous ne pouvons pas le ratacher historiquement à cet autre *Caron* de la mythologie, le fameux nocher des sombres bords du Styx.

L'ÉGLISE PAROISSIALE

Si un motif de sécurité justifiait les Pères Jésuites de s'établir dans l'enceinte, ne devait-il pas en être de même pour l'édifice destiné au culte religieux des Trifluviens?

Dès l'été de 1649 la Communauté de la Nouvelle-France passe un contrat avec «François Boivin, maître charpentier, pour équarrir et former le bois d'un comble d'une église aux Trois-Rivières, laquelle église aura 90 pieds de long sur 27 de large, au prix de 1620 livres.»

À cette époque la Communauté, autrement dit la Colonie, n'était pas riche, pas plus d'ailleurs que les colons des Trois-Rivières, déjà obérés par l'obligation de se bâtir de nouveau, et de se construire une enceinte palissadée.

En avril 1650, lisons-nous dans leur *Journal*, les Pères Jésuites se consultent pour savoir si, ayant reçu de la Communauté 6000 livres pour l'église paroissiale de Québec, «laquelle somme paraissait grosse à ceux qui étaient maintenant dans les affaires», il serait convenable de ne rien demander pour l'église projetée des Trois-Rivières, quoique le Conseil eut décidé, l'année précédente, de donner 2000 livres.

La conclusion de ces pourparlers fut que les Pères construiraient à leurs frais. (*Journal*, p. 136)

Avant 1650 on ne parle que de la chapelle des Jésuites attachée à leur première résidence, mais avec la naissance de la ville, apparaît la mention de l'église dans les documents.

Il y a cinq ans, nous adressions à l'archiviste de la province, vingt ordonnances de monsieur de Lauson tirées de vos archives. Monsieur Pierre Georges Roy les publiait dans son rapport annuel, 1924-1925, en les qualifiant de *trouvaille heureuse*, parce qu'une seule, jusqu'alors était connue.

La lecture de l'une de ces ordonnances, trifluvienne à souhait, vous intéressera :

18 oct: «*Le Sieur de Lauson* conseiller ordinaire du
1653 «Roy en ses conseils d'estat et privé
«gouverneur et Lieutenant-Général pour Sa
«Majesté en la Nouvelle France, estendue
«du Fleuve St Laurens.

«ESTANT nécessaire de régler le travail de
«ceux qui sont employés à faire la garde
«dans le bourg des Trois-Rivières au soula-
«gement d'un chacun, *Nous ordonnons*
«qu'indispensablement chaque habitant,
«compagnon et travaillant du bourg, estant

«au dessus de seize ans jusques à soixante
«inclus, fera garde à son tour si par maladie
«il n'en est jugé incapable bien entendu;
«que le lendemain que les travailleurs
«aurons fait garde ils se pourront reposer
«jusqu'à neuf heures, si bon leur semble;
«sans que leurs maîtres les puissent, ni leur
«soit possible les obliger au travail, ni leur
«faire faire garde pour eux à peine d'amen-
«de—, les travailleurs n'estant obligés de
«faire garde qu'à leur tour comme les
«habitans.—

«*Mandons* au sieur Boucher, comman-
«dant aux Trois-Rivières, tenir la main à
«l'exécution de la présente ordonnance, et
«icelle faire publier et afficher ès lieux
«accoutumés.—

Faict à Québec ce dix huictiesme oc-
tobre mil six cens cinquante et trois.

(signé) *de Lauson*

Pewret

(Le tout avec paraphe)

Copie collationnée à l'original, affichée à la *grande porte du Bourg et de l'Église* des Trois-Rivières, et publiée à la teste des escouades des habitans, soldats et compagnons estant soubz les armes, le dimanche vingt troisieme novembre mil six cens cinquante trois par moy greffier en la juridiction des dits Trois-Rivières soubzsigné.—

(signé) *Ameau.*

Dans une autre ordonnance, M. de Lauson permet à Pierre Boucher, marguillier aux Trois-Rivières,

depuis le 13 mai 1651, «de se retirer par devers le Père Léonard Garreau pour rendre les comptes à la fabrique», et détail piquant, «quoique l'Église n'a jamais eu vallant mille francs».

Il y avait donc église, fabrique et marguilliers depuis au moins le 13 mai 1651.

Essayons de situer l'église dans la ville nouvelle.

Sébastien Dodier et Étienne Vien deviennent concessionnaires au mois de juin 1650, tous les deux rue St-Pierre; l'emplacement du premier est situé sur la rue *qui va à l'église*; l'emplacement du deuxième est borné au sud-ouest par *les terres de l'église*.

Plus tard (1655), M. de Lauson concède un emplacement à Pierre Boucher, non pas pour bâtir, *mais où il s'est bâti*. Cet emplacement est borné au nord-ouest par la *rue St-Pierre*, et au sud-ouest par la *clôture du cimetière*.

L'Église et le cimetière, l'une à côté de l'autre.—ce qui certes n'est pas une nouveauté dans la paysage canadien—occupaient donc le même site marqué au plan de 1704, c'est-à-dire au rond-point des rues St-Pierre et des Casernes.—⁽¹⁾

Il a été répété à satiété, et avec raison, que la première église paroissiale avait été érigée exactement au même endroit en 1664, mais il faudra l'entendre désormais en ce sens que c'était la première église propriété des francs-tenanciers, pour ne pas la confondre avec l'église paroissiale construite aux frais des Pères Jésuites.

Si les ancêtres d'avant 1664 établissaient une distinction entre l'église paroissiale et la chapelle des Pères Jésuites pour les Sauvages, il n'y a pas de raison pour que nous n'agissions pas de même.—

(1) Cf. page 14.

LE PRESBYTÈRE

La résidence des Jésuites servit de presbytère jusqu'à leur départ des Trois-Rivières, vers 1665, puis Pierre Boucher et M. de Varennes, tour à tour, hébergèrent le curé desservant.

Nous devons à l'obligeance de M. le président de la Société d'Histoire régionale, le texte d'un document où il est précisé que, le 17 mai 1688, Pierre Boucher «donne de bon gré sa propriété, proche de l'église, pour bâtir le presbytère des Trois-Rivières, en ayant été requis par M. de St Vallier nommé par le Roy à l'évêché de Québec, auquel il l'avait promise.»

Le lundi 24e jour de may 1688, Mtre Ameau, enregistrant la donation au greffe. «à la demande de Messire J. Bte Gauthier de Brullon, chanoine pénitentier de l'Église cathédrale de Québec faisant les fonctions curiales de l'Église paroissiale des Trois-Rivières.»

LE MOULIN SUR LE PLATON

De même que la ville, le premier moulin aux Trois-Rivières, pour la mouture des blés d'Inde et des blés Français en farine, date de 1649-1650.

Bâti sur le Platon au nom de monsieur de la Potherie, il regardait le nord-ouest, en bordure du chemin vis-à-vis la terre des Pères Jésuites. (*grande rue Notre-Dame*).—⁽¹⁾

Le terrain ne fut concédé à monsieur de la Potherie que onze ans plus tard, en 1661, pour reconstruire le moulin, avec cette stipulation: "sans qu'il soit permis à aucun, mesme au dit sieur de la Potherie, "d'y bastir ou d'y faire bastir, afin de conserver l'es-
"pace libre pour faire tourner le dit moulin."

(1) Cf. page 14.

Dans les documents subséquents, de 1661 à 1704, le Vire-au-Vent sur le Platon est désigné *Moulin neuf*.

FIEF HERTEL

La ville aurait eu pour berceau le fief Pachirini, le fief Hertel, ou le Fort et Habitation, suivant le caprice d'un chacun.—

Nous avouons cependant que l'erreur est souvent facile, avec la meilleure foi du monde, lorsqu'il s'agit de reconstituer un passé lointain. Preuve: Notre croyance un temps, que la propriété, coin des rues Notre-Dame et St-François-Xavier, où Georges de Gannes, major aux Trois-Rivières, se fit construire, en 1756, une maison encore existante, faisait bel et bien partie du fief Hertel.

Concédée le 2 juin 1650 à Antoine Desrosiers, cette propriété fut vendue en 1667 à Michel Godefroy, sieur de Lintôt, et ce dernier, le 9 octobre 1691, au traité de mariage de sa fille Marguerite-Thérèse à Jacques Hertel, sieur de Cournoyer, leur donnait en cadeau de noces, une place pour bâtir, 30 pieds rue Notre-Dame et 20 pieds rue St-François-Xavier, petit coin bien suffisant pour les jeunes tourteraux d'autrefois. Subséquemment, la propriété Desrosiers-Godefroy, 120 pieds par 120 pieds, passait par héritage à la famille Hertel. Le fief du même nom était en dehors de la ville fortifiée, en ligne avec la palissade du côté du nord-est. Il est aujourd'hui, en majeure partie, propriété des Dames Ursulines.

LES PIONNIERS DU SOL

Il convient ici de faire connaître les pionniers du sol d'avant 1650, établis hors de la ville, sur leurs domaines agricoles respectifs. Ces domaines occu-

paient tout le territoire entre le St-Maurice et la Commune d'un côté, le fleuve St-Laurent et les coteaux de l'autre. ⁽¹⁾

Au nord-est de la palissade, faisant face au Saint-Laurent, quatre domaines, chacun de 50 arpents, étaient possédés par Jacques Hertel, Jean Godefroy, Le Neuf du Hérisson, et Le Neuf de la Potherie.

Au nord-ouest des fermes du Hérisson et de la Potherie, il y avait dix terres, d'une superficie moyenne de trois arpents de front sur la rivière Saint-Maurice, et de huit arpents de profondeur, (la profondeur approximativement en ligne avec la rue Ste-Cécile.) Elles se voisinaient dans l'ordre suivant, en remontant vers les coteaux:—les terres de Thomas Godefroy de Normanville, Guillaume Pepin, Guillaume Isabel, Bastien Dodier, Marin de Repentigny, Pierre Boucher, Étienne de Lafond, Gaspard Boucher, Toussaint Toupain, et Urbain Baudry, dit *La Marche*, précisément parce que la terre de ce dernier abutait aux coteaux qu'il fallait monter pour en atteindre le sommet. ⁽²⁾

Au nord-ouest du fief Hertel et de la terre de Jean Godefroy, avec front regardant vers le sud-ouest et en ligne avec la rue St-François-Xavier actuelle, s'échelonnaient encore dans la direction des coteaux les terres de François Marguerie, Jean Sauvaget, Élie Grimard, Antoine Desrosiers et Olivier Piedoux dit Lacroix.

Certaines de ces concessions primitives subiront quelques légères modifications dans leur superficie, mais toujours dans un sens favorable au concessionnaire. Ainsi la terre de Jean Sauvaget, de 20 arpents environ, en deviendra une de 30, quand les lignes en auront été mieux tirées.

(1) Voir le plan de la page 12.

(2) Étienne de Lafond, Toussaint Toupain et Urbain Baudry, étaient beaux-frères de Pierre Boucher.

La palissade, au nord-ouest de la rue St-Pierre, regardait les domaines agricoles situés entre les rues St-François-Xavier, Laviolette et Bonaventure.

La terre dite du *Haut-Boc*, la plus rapprochée de la palissade entre les rues St-François-Xavier et Laviolette, appartenait au sieur Jean-Paul Godefroy, interprète sous Monsieur de Champlain, puis amiral de la flotte pour le transport des fourrures, retourné en France vers 1650, apparemment pour ne plus revenir. Jean Godefroy, son frère, déjà pourvu d'une terre voisine du fief Hertel, hérita du Haut-Boc,— occupé aujourd'hui par l'Académie de la Salle, le Palais de Justice, et le Séminaire.

Au nord-ouest du Haut-Boc, la terre de Véron de Grand Mesnil était suivie de la terre de Claude David.

Voisin du Haut-Boc, était le *fief Champflour*, ⁽¹⁾ entre les rues Bonaventure et Laviolette. Acheté par monsieur de la Potherie en 1649, il fut acquis plus tard par la famille du Chevalier Boucher de Niverville. L'évêché et la cathédrale sont sur ce domaine, de nos jours.

À l'arrière du fief Champflour venaient les terres de Bertrand Fafard, de Jean Amyot, et de Gilles Trottier, cette dernière aboutant aux coteaux; au sud-ouest des terres Fafard et Amyot, les terres de Jacques Aubuchon et d'Étienne Vien; et au sud-ouest encore de la terre d'Aubuchon, la terre de Pierre Lefebvre.

Nous avons déjà placé au sud-ouest du fief Champflour, entre les rues des Forges et Bonaventure, les 96 arpents des Pères Jésuites.

Enfin, au sud-ouest de la rue des Forges, le petit *marquisat du Sablé*, qui ne fut jamais un marquisat, mais une terre de dix arpents, concédée en pure roture

(1) Concédé à M. François de Champflour, le 5 mai 1646, à Paris.

à M. de la Potherie en 1649; puis la *Commune* concédée en 1648 par M. de Montmagny, aux habitants des Trois-Rivières, avec obligation pour eux, «de faire «abattre les arbres compris dans ses bornes le plutôt «que faire se pourra, afin que l'herbe puisse croître «et que les sauvages ennemis ne puissent, à couvert «de la forêt, approcher du fort et des maisons scituées «proche d'iceluy,»

Au siège de 1653 la Commune était encore toute en forêt.

LES BÉNÉFICIAIRES DE LA VILLE NOUVELLE

La création spontanée de la ville sur un territoire vierge de droits acquis, avec l'achat de pieux, le choix d'emplacements, les concessions urbaines, la résidence et la chapelle des Jésuites, l'Église paroissiale, etc., —, devait-elle être au bénéfice des «habitué» au séjour instable, ou bien des agriculteurs attachés au sol de leur nouvelle patrie ?

Indubitablement en faveur des terriens qui, par leur éparpillement dans la campagne, étaient exposés beaucoup plus aux attaques des Iroquois que les «Habitué» établis sous la protection immédiate des canons du fort.

Un des épisodes du siège de 1653, tiré du récit qu'en a fait Pierre Boucher à l'adresse de M. de Lauson, et reproduit dans les *Relations* (1653), démontre combien on n'avait pas fait trop tôt preuve de prévoyance :

LE SIÈGE DES TROIS-RIVIÈRES

«Le vingt-troisième août, les Iroquois parurent sur «l'eau, aussi bien que sur terre. À peine nos gens

«estoit-ils esloignés d'un quart de lieue du fort,—
«une chaloupe armée de bons hommes ayant été
«envoyée en reconnaissance au haut du fleuve—,
«qu'ils aperçurent un grand nombre de canots eschoués
«dans une anse: ils déchargent dessus les armes à
«feu, et aussitost reprennent leur route vers le fort.

«Le Tambour, à qui j'avais commandé de donner
«quelques coups de baguette sur sa caisse, en cas que la
«chaloups oût découvert l'ennemy, me rappela dans le
«fort; comme j'en approchois, je vis un grand nombre
«d'Iroquois, courans à bride abattue, comme on dit,
«à travers les champs, faisans mine de venir attaquer la
«Bourgade. Je crie aux armes; je fais fermer les
«portes et rouler deux pièces de canon, que j'avois dis-
«posées pour ce sujet. Ces Barbares, au bruit de ce
«tonnerre, se jettent sur les bestiaux qui païssoient
«proche du Bourg; ils les poussent dans les bois, et les
«ayans massacrés, ils courent sur les rives du grand
«fleuve, déchargeans leurs fusils sur notre chaloupe, qui
«se vit assaillie de tous costés; car onze ou douze
«canots ennemis vinrent fonder sur elle, la voulant
«contraindre de s'approcher de la terre pour estre
«battue, et par eau et par terre. On fit feu de tous
«costés; l'air fut bientôt remply de flammes et de
«fumée. Je fis tirer plus de vingt coups de canon en un
«quart d'heure, qui n'eurent autre effet, pour ce que
«nos boulets n'estoient pas de calibre, que de faire
«retirer l'ennemi et donner passage à nostre chaloupe,
«qui se défendit vaillamment, et avec bonheur; car nos
«gens tirèrent et blessèrent quelques Iroquois, et pas
«un d'eux ne reçut aucun dommage.

«Ces demi Démonz voyans qu'ils avoient esté mal-
«traités, allèrent décharger leur colère sur nos bleds
«d'Inde et sur nos bleds François. Ils coupaient tout
«ce qu'ils pouvaient rencontrer, bruslans les charrues
«et les charrettes laissées en la campagne, pour mettre

«le feu dans les tas de pois et de bled qu'ils ramassoient :
«ils mirent le feu en quelques maisons écartées, tuèrent
«les bestiaux des Pères, qu'on n'avoit peu rétirer
«assés tost; en un mot, on eust dit qu'ils estoient
«enragés, tant ils faisoient paroistre de fureur.

«Je fis rouler un canon sur le platon, et je fis tirer
«dessus eux; les sauvages s'avancèrent, faisant quel-
«ques escarmouches, et dans ces petits combats un de
«nos Algonquins recut un coup de fusil au genouil,
«et nous blessâmes et tuâmes quelques Iroquois.

«Enfin ces Barbares se retirèrent, faisant mine
«d'avoir assouvy leur rage et leur vengeance; mais à
«dessein de s'approcher la nuit de la Bourgade pour y
«mettre le feu, n'estant environnée en plusieurs endroits
«que de gros arbres.

«Nous fusme sous les armes tant que la nuit dura.
«je redoublay les sentinelles; la Trompette et le Tam-
«bour jouèrent quasi toujours au fort. On n'entendoit
«partout que ces paroles: Qui va là. La Redoute tira
«plusieurs coups d'arquebuse, si bien que l'ennemy qui
«faisoient ses approches, espouventé par ces bruits,
«désespéra de nous pouvoir ny prendre ny surprendre.»

RENTRÉE EN VILLE

La journée avait été rude, la fin d'une autre sera plus paisible.

Par la création du Bourg chacun des pionniers du terroir,—avec sa maison de ville et son domaine agricole—, était devenu fermier-gentilhomme, qu'il ne faut pas confondre avec le «Bourgeois Gentilhomme», d'ailleurs mis en scène par Molière que vingt ans plus tard, en 1670.

Regardez-les rentrer le soir, nos pionniers de 1650, au retour d'une journée pénible dans les champs, franchissant la grande porte du bourg, saluant avec révérence l'église, puis accueillis avec joie par les mamans et les petits enfants groupés aux portes des maisons ayant pignon sur rue.—

Du sud-ouest au nord-est, c'est-à-dire de la rue des Casernes au fief Hertel, les propriétés urbaines sont occupées comme suit : ⁽¹⁾

Rue St-Pierre, du côté nord-ouest, MM. Pierre et Mathurin Guillet, Élie Grimard, Claude Houssaye, Thomas Godfroy de Normanville, Marin Chauvin. (6)

Rue St-Pierre, du côté sud-est, l'Église, le cimetière, MM. Pierre Boucher, Étienne Seigneuret, Étienne Vien, Gilles Trottier, Bastien Dodier, Olivier Piedoux. (8)

Rue Notre-Dame du côté nord-ouest:—la place réservée par le gouverneur; lot vacant, 40 x 78 pieds, concédé au sergent Jacques LaBadie, le 9 octobre 1677; puis MM. Jean Sauvaget, Claude David, Guillaume Pepin, Antoine Desrosiers, Mathurin Baillargeon. (7)

Rue Notre-Dame, du côté sud-est,: le fief Pachirini, MM. Jean Véron dit Grand-mesnil, Guillaume Isabel, Marin de Repentigny, Émery Cailleteau.(5)

Boulevard Turcotte: La Résidence des Jésuites et la chapelle des sauvages, de la rue des Casernes à la rue St-Louis; puis MM. Bertrand Fafard dit Laframboise, Pierre Lefebvre, Jacques Aubuchon, Jean Houdan dit Gaillardois. (6)

LE FORT OU L'HABITATION

La ville une fois née, créée de toute pièce en 1650, que nous venons de reconstituer tant bien que mal, ne

(1) Voir le plan de la page 14.

conviendrait-il pas que le *Fort* ou *l'Habitation*, qui menaçait ruine, soit rasé pour que rien ne reste du comptoir établi en 1634 pour le trafic des fourrures ?

La Commission des Sites et Monuments Historiques du Canada, dont l'autorité devrait être incontestable pour lui permettre de buriner l'Histoire sur des tablettes, — apparentée de loin aux Archivistes qui recueillent et sauvegardent les documents —, vient de faire graver l'inscription suivante sur le bronze qui orne le solide caillou du Platon :

Fort des Trois-Rivières

« Un fort en bois construit à cet endroit en 1634, marque « le berceau des Trois-Rivières qui devint un des centres « du commerce de fourrures avec les Indiens. Il « soutint plusieurs sièges de la part des Iroquois, et fut « démolí à la suite du traité de paix conclu avec eux en 1668.

Cette date de 1668 serait en *retard d'au moins quinze ans*, si vous ajoutez foi au texte de ce document publié, il y a au moins trente mois, dans le rapport annuel de l'archiviste provincial :

1653	ORDONNANCE DE M. DE LAUSON
23 août	NOMMANT PIERRE BOUCHER COMMANDANT AUX TROIS-RIVIÈRES.

Jean de Lauson, Conseiller Ordinaire du Roy en ses Conseils d'Estat et Privé, Gouverneur et Lieutenant Général (Général) pour Sa Majesté en La Nouvelle France, Estendue du Fleuve St. Laurens;

Au *Sieur Boucher, Capitaine des Trois-Rivières*,
Salut; Savoir faisons Qu'ayant dèz l'année dernière préveu l'impuissance de la communauté à soutenir les

charges qu'elle a supportées jusqu'à présent, il fust résolu de réduire le Bourg des trois-rivières, en sorte qu'il pust estre gardé par les Habitants; Et cependant le Conseil ayant pourvu à la subsistance du Gouverneur et de la garnison, *maintenant que le Bourg est en bonne deffense, le Fort qui s'en allait en ruine et qui eust causé grande dépense estant rasé*; Et les Habitants des Trois-Rivières, estant bien informés du manque de fonds qu'il y a présentement en la communauté, Nous ayant proposé de se garder eux-mesmes et satisfaire aux fonctions auxquelles la garnison estoit cy devant obligée; À ces causes, acceptant les offres des dits Habitants, *Nous* vous avons Ordonné et Ordonnons de continuer l'employ que Nous vous avons cy devant donné de Capitaine du Bourg des Trois-Rivières; *Et de plus, commander en nostre absence* dans l'estendue de la juridiction du dit lieu jusque à ce que autrement par Nous y aye esté pourveu; Mandons à tous sujets de Sa Majesté de quelque qualité et condition qu'ilz soient vous obéir et entendre en ce qui regarde votre charge à peine de désobéissance; De ce fr (faire) nous vous donnons pouvoir en vertu de celui à Nous donné par Sa Majesté; En tesmoing de quoy Nous avons signé la présente, à icelle faict apposer le cachet de Nos Armes et contresigné par un de Nos secrétaires;

Donné au Fort St.Louys a Québecq ce vingt troisième jour d'aoust mil six cens cinquante et trois ainsy signé; De Lauson et plus bas par MonSeigr. Rouer, Le tout avec paraphe;

Coppie collationnée à l'original par moy Greffier en la juridiction des Trois-Rivières soubz signé:

Signé: Ameau

Greffier.

(avec paraphe).

Ces mots de M. de Lauson, «*le Fort s'en allant en ruines étant rasé*», sont confirmés dans le texte d'une série de documents que nous avons publiés dans le Bulletin des Recherches historiques, du mois de mars 1926, où Pierre Boucher commence, en 1653, à ne plus dater ses ordonnances du Fort ou de l'Habitation, mais bien en *notre hostel* aux Trois-Rivières.

Si ultérieurement le lieu des Trois-Rivières est parfois désigné Fort ou Habitation, c'est par habitude acquise.

La démolition du Fort en 1652 ou en 1653, ce n'est pas exactement en 1650, diront les plus exigeants. Chez les Trifluviens de l'époque, comme chez les Trifluviens d'aujourd'hui, il est notoire que les *fins Normands* ne manquaient pas.

Pas si bêtes, se dirent-ils! notre Fort, quoique s'en allant en ruines, ne le détruisons pas, avant que nous soyons suffisamment à l'abri des palissades. Viennent ensuite les Iroquois!

LES IROQUOIS.

Ils vinrent les Iroquois. D'abord en 1652, signalant leur présence par le massacre d'une partie des plus braves habitants des Trois-Rivières, avec, à leur tête, M. Duplessis-Kerbodot; puis en 1653, au nombre de 600, alors qu'ils investirent et assiégèrent la ville, du mois de juin à la fin du mois d'août.

Le capitaine du Bourg avait avec lui 46 Trifluviens, jeunes et vieux, "Ils luttèrent avec un courage qui fut de ceux qui comptent dans la vie du Canada." et le siège, qui est narré dans la Relation de 1653, eut un dénouement fort heureux:

«La paix, nous dit Pierre Boucher, fut arrêtée
«aux conditions qu'ils me rendraient tous les prison-
«niers qu'ils avaient dans leur armée, tant français
«que sauvages; qu'ils iraient chercher ceux qu'ils
«avaient dans leurs villages, et les ramèneraient dans
«quarante jours, et que les plus considérables des na-
«tions Iroquoises viendraient à Québec, avec des pré-
«sents, demander la paix à monsieur de Lauson, notre
«gouverneur, et la conclure: ce qui fut exécuté en
«tout point. Et en partant ils me laissèrent en otage
«six de leurs enfants.

«Les Anciens des Iroquois revinrent, comme ils
«l'avaient promis, avec le père Poncet, Jésuite, qu'ils
«avaient fait prisonnier pendant le siège au Cap Rouge,
«et je les conduisis à Québec, où la paix fut faite.

«Mr. de Lauson me dit, en m'embrassant: Ah
«que vous avez eu de bonheur d'avoir si bien conser-
«vé votre poste, car si les ennemis eussent pris les
«Trois-Rivières, tout le pays était perdu. Mais que
«puis-je faire pour vous récompenser? Le pays est
«si pauvre, qu'il n'y a pas de quoi payer les officiers.
«Tout ce que je puis, c'est de vous donner le comman-
«dement d'une place que vous avez si bien défendue."
«Et il me fit expédier des commissions qui portent
«qu'elles m'ont été données pour récompense d'a-
«voir si bien défendu les Trois-Rivières."

De ces différentes commissions, nous en avons
retracé et publié plusieurs.—Une seule est demeurée
inédite jusqu'ici dans nos cartons.

Pour rendre hommage aux valeureux compa-
gnons d'armes de celui à qui elle fut adressée, il con-
venait de réserver la primeur d'en révéler le texte
au pays des Trois-Rivières. (Ce texte était recher-
ché des historiens depuis longtemps.)

—1654— *Commission de Gouverneur en titre*
1er octobre *à Pierre Boucher de Grosbois*

“*Jean de Lauson.* Conseiller Ordinaire du Roy
«en ses Conseils d’Etat et Privés,
«Gouverneur et Lieutenant Général pour
«Sa Majesté en La Nouvelle France,
«Estendue du Fleuve St-Laurent.

«AU SIEUR BOUCHER, SALUT:

«L’impuissance de la Communauté ayant
«obligé le Conseil estably par Sa Ma-
«jesté en La Nouvelle France, de re-
«trancher la Garnison des Trois-Rivières,
«Et y ayant donné Nostre consente-
«ment, sur l’assurance que Nous avions
«prix des Habitants quy se disaient en
«estat de se pouvoir garder eux mesmes,
«A quoy par leur impuissance n’ayant
«pu parvenir, Nous aurions esté cons-
«traint d’entretenir nombre de soldats
«à nostre compte sous la charge que
«vous exercez de Capitaine du Bourg,
«de quoy vous estant dignement em-
«ployé, et Le Conseil ayant jugé abso-
«lument nécessaire de fortifier le Bourg
«de tout le nombre de soldats que l’on
«y pourrait envoyer et entretenir, ce
«quy auroist esté faict depuis le mois de
«May, et estant nécessaire pour l’ad-
«venir de soustenir une garnison rai-
«sonnable au dict Bourg, mesme un
«*Gouverneur en titre* pour y entretenir
«le Fort de ce poste exposé aux irrup-
«tions des ennemis; *À ces causes*, ne
«pouvant faire un meilleur choix que

«celuy de votre personne, pour exercer
«la charge de Gouverneur, assuré de votre
«fidélité et expérience, et pour reco-
«gnaistre le service par Vous rendu lors-
«qu'en l'année mil six cent cinquante
«trois les Iroquois attaquaient le Bourg;
«vous y estant seul pour y commander;
«Nous vous avons donné et vous donnons
«et octroyons, par ces présentes, le
«commandement du Bourg des Trois-
«Rivières, et lieux en dépendant, aux
«droits gages et honneurs y appartenant,
«et à la charge d'entretenir les soldats
«quy vous seront ordonnés, suivant les
«règlements de Sa Majesté, pour exercer
«la dite charge tant et si longuement
«que Nous le jugerons utile pour le
«service du Roy: Mandons à tous offi-
«ciers et sujets de Sa Majesté vous obéir
«et vous reconnaistre en ce quy regarde
«votre charge à peine de désobéissance:
«En tesmoings de quoy nous avons signé
«la pre st, à icelle faict apposer le
«cachet de Nos Armes et contresigné
«par un de nos secrétaires.

«Faict au Fort St-Louis de Quebecq,
«le premier jour d'octobre mil six cent
«cinquante et quatre. signé *De Lauson*,
«et plus bas par Monseigneur Durand,
«le tout avec paraphe.—

«Copie collationnée à l'original, par
«moy greffier en la dicte juridiction
«des Trois-Rivières, soubzsigné

(Signé) *Ameau*

Greffier

(avec paraphe)

La valeur des Trifluviens de 1653 devait attirer de nouveaux avantages à leur chef.

C'est ce dernier qui parle, dans le récit de son voyage de 1662 en France, en mission spéciale auprès de Louis XIV :

« J'ai oublié de dire que Mr. de Lauson étant re-
« passé en France en 1657, et faisant ses visites à Paris,
« il alla voir Monsieur le Marquis de Feuquières, qui
« était pour lors Vice-roy de toute l'Amérique, et en
« parlant de l'état du Pays et de la guerre que les
« Iroquois nous y faisoient, il luy raconta le siège des
« Trois-Rivières, et luy fit voir la lettre que je luy avais
« écrite après le départ des ennemis, et le compte que je
« luy rendois de tout ce qui s'étoit passé. Mr. de Feu-
« quières, surpris de cet événement, demanda à Mon-
« sieur de Lauson quelle récompense on m'avait donnée.
« Il luy répondit : aucune, sinon le commandement de
« la place qui me faisoit honneur, mais ne portoit aucun
« profit.

« Monsieur de Feuquières résolut de m'envoyer
« des Lettres de noblesse, pour m'encourager à bien
« faire mon devoir contre les Infidelles, et il me les en-
« voya en 1661, avec une lettre très gracieuse, par la-
« quelle il m'exhortoit à continuer de bien servir le Roy
« en ce Pays, me promettant de parler de moi au Roy
« et de me faire connoître de manière qu'il feroit ratifier
« tout ce qu'il venoit de faire en ma faveur. (Mém. &
« doc. Soc. Historique de Montréal, 2de livraison, p.117
« Montréal 1859).—

PAROLES ÉLOGIEUSES DE M. DE LAUSON

Messieurs, il reste une question fort délicate à élucider, et ce sera la dernière, savoir : si les paroles fort élogieuses de M. de Lauson aux Trifluviens du siège de 1653—, « Sauver les Trois-Rivières c'était sauver

la Nouvelle-France», — sont empreintes d'exagération.—

Car enfin, perdre les Trois-Rivières, ce n'était pas perdre Québec et Montréal.

À Ville-Marie (1653), les rares colons de l'endroit sont enfermés dans un petit fort, à la merci des Iroquois qui ferment toutes les issues et rôdent par bandes comme de méchants loups.—Rappelons-nous la chienne fameuse du brave major Closse qui se singularisa en faisant la garde plus souvent qu'à son tour, sans se soucier de l'avance de l'heure pour le réveil du lendemain.—Monsieur l'Abbé Faillon a justement écrit que c'est l'arrivée de la recrue de 1653, la plus nombreuse et la mieux composée qu'on eût vue jusqu'alors qui fut, à proprement parler, le commencement de l'établissement solide de Montréal. Jusqu'à ce moment, on n'y avait eu qu'un petit poste militaire, le Fort étant la demeure ordinaire de tous les habitants du lieu».—

Mais cette fameuse recrue, avec monsieur de Maisonneuve, monsieur du Hérisson, et Marguerite Bourgeois, ne devait arriver à Québec qu'au milieu de septembre, un mois après la fin heureuse du siège des Trois-Rivières.

Québec, de son côté, se voyait sans défense, en proie aux plus vives inquiétudes. Preuve, cette ordonnance de M. de Lauson, au moment même où Pierre Boucher, en la *maison de ville* ⁽¹⁾ des Trois-Rivières, discutait avec les siens de l'issue des premiers pourparlers de paix avec les ennemis:

ORDONNANCE DE M. DE LAUSON, 10 AOÛT 1653 ⁽²⁾

«Le Sieur de Lauson Conseiller ordinaire du Roy
«En Ses Conseils d'estat & priué, Gouverneur Et

(1) Relations des Jésuites, 1653, p. 8.

(2) Archives du collège Sainte-Marie, Montréal.

«Lieutenant General pour Sa Majesté en la nouuelle
«France estendue du fleuve Saint-Laurens.

«Estant nécessaire de pouruoir à la retraicte Et a
«la sureté des habitants de Quebecq en cas que les
«Ennemis y fissent Irruption, Et comme le lieu de
«Quebecq est tout ouuert & sans defense, la maison
«des Reuerends peres Jesuites seule capable de retirer
«nombre de personnes & de familles en une telle oc-
«currence Et jugeant a propos que cette maison soit
«mise en estat defensable y faisant des flancs pour resis-
«ter aux Ennemis en cas d'attaque, Nous auons prié
«des dits peres Jesuistes de fortifier leur maison de
«Quebecq y faire des cannonieres et Saillies pour la
«flanquer en sorte que l'on s'y puisse defendre contre
«les attaques des Ennemis Mesme y auoir des pierriers
«Et autres petites pièces pour s'y défendre De ce faire
«leur donnons pouuoir en Vertu de celuy à nous donné
«par Sa Majesté Mandons &. Fait au fort St Louis
«de Quebecq ce dixieme jour d'Aoust gbie cinquante
«trois—.

«Delauson

«Par Monseigneur

«Peuuret

Marie de l'Incarnation, écrivant à son fils au mois de septembre 1652, et de nouveau au mois d'août 1653, témoigne que devant l'impétuosité des attaques incessantes des Iroquois, on ne parle ni plus ni moins que de retourner en France, autrement dit de *VUYDER le pays*.

Cet état d'esprit inquiet, nous le retrouvons à deux reprises dans un seul document, où nous nous attendions si peu à l'y voir se manifester, et ce document provient encore une fois de vos archives.

Vous ne sauriez croire, messieurs, comme elles sont savantes vos archives!

Depuis un mois déjà, en 1653, les Iroquois investissent les Trois-Rivières, et le 5 juillet, on n'en procède pas moins à l'estimation des biens du brave Thomas Godefroy de Normanville, tué l'année précédente avec Duplessis-Kerbodot.

Deux charpentiers, Charles Boivin et Antoine Desrosiers, évaluent la maison et la grange de Normanville, «à six cents livres en cas que le pays subsistat», et «à *quasy rien* si le pays tombe en décadence».

Cette double estimation du 5 juillet, qui ne réglait rien, soumise à qui de droit, donna lieu à la sentence suivante dix jours plus tard :

«Vu l'incertitude du temps causée par les ennemis, «les grands frais d'entretien des batiments, et mesme «*étant en doute si on doit VUYDER le pays ou non*, et «voulant toutefois expédier les affaires et les mettre «au plus tôt au nom de (l'héritier), Nous, Pierre Boucher, Juge en la juridiction des Trois-Rivières, avons «ordonné que les dicts batiments seront adjudgés au «Sr (Jean) Godefroy de Lintôt, frère du défunt), pour «le prix et somme de 300 livres tournois, prix jugé le «plus raisonnable.

«Faict et arresté ce jourd'huy mercredy, seiziesme «de Juillet 1653.

(Signé) Boucher

(avec paraphe)

Ce dernier document devrait achever de vous édifier sur l'exagération ou non du témoignage rendu par monsieur de Lauson à la valeur des Trifluviens de 1653, en la personne du jeune chef pâle, qui avait l'honneur de les commander.

Pour reconstituer le passé ou pour établir le bien

fondé d'un texte, il n'y a rien de plus utile que vos archives.

Comme votre ville elles commencent avec l'année 1650, pas avant, et elles sont susceptibles de procurer des joies intellectuelles incomparables à qui veut les consulter.

CONCLUSION

L'Histoire particulière des villes de Québec et de Montréal est bien connue. Celle des Trois-Rivières devrait l'être autant, car elle n'abonde pas moins en faits et gestes héroïques.

L'exploit des 46 Trifluviens gardant le pays à la France en 1653, c'est l'exploit — avant la lettre — de Dollard, de ses seize compagnons et de leurs alliés Hurons, moins l'accident du baril de poudre mettant fin à toute résistance chez les glorieux défenseurs du Long-Sault.

Notre rôle à nous de la Société d'Histoire régionale, c'est de fouiller davantage dans *l'écrin* de vos archives pour y trouver les *perles encore ignorées* de votre histoire, pour les ajouter à son auréole, déjà si bien sertie de pierres précieuses par vos devanciers, une Marguerite-Marie, un Benjamin Sulte, un abbé Joseph-G. Gélinas.

Un dernier mot, qu'on aurait tort de prendre pour une excuse.

Personne n'a le choix de ses ancêtres.

S'ils ont été de dignes Trifluviens, colons, apôtres et soldats, il s'agit pour tous de se hausser à leur valeur morale, et de ne pas déchoir.

MONTARVILLE BOUCHER DE LA BRUÈRE

Avril 1928

TABLE DES MATIÈRES



Table des Matières



APRÈS DEUX ANS, <i>A. Tessier, ptre</i>	7
PLAN DES TROIS-RIVIÈRES: 1633-1650.....	12
PLAN DES TROIS-RIVIÈRES: 1649-1650.....	14
LA NAISSANCE DES TROIS-RIVIÈRES, <i>Montarville</i> <i>Boucher de la Bruère</i>	17





IMPRIMERIE
SAINT - JOSEPH,
TROIS, RUE HART,
LES TROIS-RIVIÈRES.